

Conseils du service social pour préparer votre retour à domicile



SERVICE SOCIAL DE LA CLINIQUE TRENEL

575, rue du Docteur Trénel - 69560 SAINTE COLOMBE

<https://www.clinique-trenel.com/>

Vous êtes hospitalisé à la clinique Ternel et un retour à domicile est envisagé.

Si vous bénéficiez déjà d'aide à domicile, (service à la personne, cabinet infirmier, portage de repas ...) pensez à informer les professionnels de votre retour.

AIDES PONCTUELLES

Si vous souhaitez solliciter des aides pour votre retour à domicile vous pouvez contacter :

- ✓ **Votre mutuelle** dans certains contrats d'assistance une aide-ménagère peut être financée pour un temps court et limité, la demande est à faire **pendant** votre hospitalisation
- ✓ **Vos assurances diverses**
- ✓ **Vos caisses de retraites complémentaires :**
 - AGGIRC ARCO : vous avez plus de **75 ans**, vous **ne bénéficiez d'aucune aide**, vous pouvez solliciter une aide momentanée en appelant le 09.71.09.71
 - Autres caisses : les contacter
- ✓ **Votre caisse de retraite principale** : Contacter l'assistante sociale de la clinique **pendant** votre hospitalisation.

AIDES PERENNES

Si vous avez plus de 60 ans et vous souhaitez une aide financière pour activer des aides à domicile, il existe un dossier de demande : « Demande d'aide à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées » (cerfa 16301-01) ou directement en cliquant sur ce [lien](#).

Vous trouverez ce document sur le site du conseil départemental de votre lieu de résidence.

Après étude de votre dossier par l'organisme compétent, une visite à domicile sera organisée afin d'évaluer plus précisément votre niveau d'autonomie et vos besoins. Si vous êtes éligible, un plan d'aide personnalisé vous sera proposé.

Ces aides peuvent prendre différentes formes :

- **Aides humaines** : aides pour s'habiller, se lever, manger, entretenir son logement, faire les courses, se déplacer, etc. ;
- **Aides techniques** : tapis antidérapant, téléassistance, etc. ;
- **Accueil temporaire** : accueil de jour, hébergement temporaire en établissement, etc. ;
- **Travaux d'aménagement du logement** : douche, WC, etc.

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir ce dossier, l'assistante sociale de la clinique se tient à votre disposition.



COORDONNEES UTILES

Professionnels de santé (kiné, médecin, infirmier...)

<https://annuaire.sante.ameli.fr/>

Service d'aide à domicile, téléalarme et portage de repas

Vous pouvez trouver la liste des services conventionnés soit sur le site du Conseil Départemental de votre lieu de résidence, soit auprès de votre mairie ou du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune. Cliquez sur votre département de résidence pour découvrir les services :

- [Isère](#)
- [Rhône](#)
- [Drôme](#)
- [Loire](#)

Matériel médical

Vous pouvez vous adresser à des entreprises spécialisées ou à votre pharmacie de quartier.

Service Social

Vous pouvez contacter votre mairie, votre CCAS ou votre conseil départemental.

Numéros verts (liste non exhaustive)

- 3977 ALMA : Allo maltraitance personnes âgées ou handicapées
- 3919 : Violences sexistes et sexuelles
- 119 : Allo enfance en danger
- 3114 : Prévention du suicide
- 3020 : Harcèlement
- 0 800 360 360 : Numéro d'appui pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants
- 09 80 98 09 30 : Alcool info service
- 0 800 23 13 13 : Addictologie

Pour tout autre renseignement :

Lisa CHARY

Bureau au deuxième étage de la clinique

Téléphone : 04.74.53.71.36

eMail : lisa.chary@clinique-trenel.com

Jours de présence : Mardi, Mercredi matin, Vendredi